

CIAS VAL GUIERS
 Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 **Quorum : 14**
 Présents : 22
 Ayant donné un Pouvoir : 03
 Absents : 02
 Ne prenant pas part au vote : 00
 Votants : 25
 Abstention : 00
Suffrages exprimés : 25
 Pour : 25
 Contre : 00
Majorité absolue des suffrages exprimés : 13

Date de la convocation :
 03/06/2026

22 présents : MENUEL André, REGALLET Paul, GROS Sébastien, LACROIX Gilles, ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique, BERTEAU Maëva, ARGOUD Yves, PLASSAIS Catherine, CHARANCE Régine, PARCORET Régis, CORNET Romance, CEVOZ-MAMI Christian, BOSSELER Nadia, HENAU Raymond, QUEYRON Isabelle, GUETAT Christine, MICCICHE Virginie, THIERY Ghislaine, GORJUX Yves, MANGE Marie-Christine, MAURIN Charles.

03 pouvoirs : POTELLE Carine à BERTEAU Maëva, CHAPUIS Agnès à JOURDAN Véronique, LE BIHAN Isabelle à REGALLET Paul.

02 absents : MOREL Aliette, DOMINICI Marie-José.

OBJET : BUDGET ANNEXE SAAD – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Considérant les résultats du compte administratif 2025 du budget annexe SAAD ci-dessous,

Exploitation	Compte administratif 2025
Dépenses nettes	422 127,51 €
Recettes nettes	523 216,06 €
Résultat d'exploitation 2025	101 088,51 €
Report d'exercices antérieurs	43 323,69 €
Résultat à affecter	144 412,20 €

Investissement	Compte administratif 2025
Dépenses nettes	20 818,52 €
Recettes nettes	28 448,82 €
Résultat d'investissement 2025 (après report du résultat de l'exercice précédent)	7 630,30 €
Report d'exercices antérieurs	25 870,73 €
Résultat à affecter	33 501,03 €

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un **excédent** dans la section de fonctionnement et un **excédent** dans la section d'investissement.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2026 du Budget annexe SAAD :

- 144 412,20 € au compte 1100 – Report à nouveau (solde créditeur) ;

Considérant l'excédent d'investissement constaté après report des résultats de l'exercice antérieur d'un montant de 33 501,03 € :

- Reprise au compte 001 du budget 2026 d'un montant de 33 501,03 € ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 25 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget primitif 2026 comme suit :

- 144 412,20 € au compte 1100 – Report à nouveau créditeur ;
- 33 501,03 € au compte 001 – Report à nouveau créditeur ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/07/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

